

**Faculté de sciences de l’éducation**

**Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur**

* Pour accéder à une formation pour laquelle vous n'avez pas le diplôme requis à l’entrée.
* Pour les titulaires d’un diplôme étranger.

Cette procédure, régie par le [Code de l’éducation (Articles D613-38 à 50)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A48B18F614903B3EAB1C658BC483F7D4.tpdila15v_3?idSectionTA=JORFSCTA000027854645&cidTexte=JORFTEXT000027854364&dateTexte=20130820), vous permet de solliciter la validation d’études, expériences professionnelles et/ou acquis personnels en vue d’accéder à une formation pour laquelle vous ne possédez pas le diplôme requis à l’entrée. Elle vous permet également d'être éventuellement dispensé/e de certains enseignements. Mais inversement il peut arriver que les personnes admises dans une formation soient tenues de suivre des enseignements complémentaires.

Pour entreprendre cette démarche, vous devez présenter un dossier qui sera examiné par la commission pédagogique de la faculté de sciences de l’éducation. La décision de validation sera prise par le doyen de la Faculté de sciences de l’éducation (ayant délégation du président de l'université), sur proposition de la commission pédagogique. Ils apprécieront vos connaissances, méthodes et savoir-faire en fonction de la formation que vous souhaitez suivre.

Les personnes non titulaires d’un baccalauréat ou d’un titre admis en dispense doivent avoir 20 ans au moins à la date prévue pour la reprise d’études et avoir interrompu leurs études initiales depuis au moins 2 ans. Les personnes ayant échoué à la formation dont ils demandent la dispense ne peuvent déposer une demande de validation d’études, expériences professionnelles ou acquis personnels avant un délai de 3 ans.

Le dossier de validation est disponible sur le site web de la faculté de sciences de l’éducation à partir du mois d’avril : **sc-educ.unistra.fr** , à la rubrique « Vie étudiante». Il est à retourner, accompagné des pièces justifiant vos études, expériences professionnelles au acquis personnels, au secrétariat du diplôme auquel vous postulez.

Pour les candidats en **formation continue**, le service gérant les dossiers est le [SFC](https://sfc.unistra.fr/).

**Attention, le dossier de Validation est à remplir EN PLUS du dossier de candidature à un diplôme.**